

# Plan directeur d'aménagement de la promenade de l'Anse-aux-Coques



**PLAN DIRECTEUR  
FINAL  
MAI 2021  
RÉFÉRENCE 60643245**



## Contexte d'intervention

L'Anse-aux-Coques de la Municipalité de Sainte-Luce est un lieu touristique de villégiature très fréquenté durant la belle saison. Le secteur du quai et de la pointe, qui comporte le quai, l'église et son presbytère, constitue un secteur particulièrement esthétique et à forte charge patrimoniale.

Le quai est un lieu de rencontre et de pêche sportive où se situe tout près le bistro Nipigon, la boutique Nomade ainsi qu'un marché public estival en bordure de l'église. Non loin de là, un peu plus à l'ouest, au niveau du café bistro L'Anse-aux-Coques, débute une promenade qui se rend un peu à l'ouest de la côte de l'Anse. Passé un groupe de résidences et un ruisseau, on y retrouve une petite halte nommée « Force 5 » avec accès à la plage et un stationnement.

Le « front fluvial » de l'Anse-aux-Coques de Sainte-Luce se décline le long de la route du fleuve avec une architecture de villégiature de qualité et des infrastructures municipales datant de plusieurs années que la ville souhaite revitaliser et compléter. La Municipalité de Sainte-Luce souhaite aussi profiter de l'opportunité du projet de la seconde phase de recharge de plage qui se réalisera de concert avec le ministère de la Sécurité publique, afin de mettre en valeur les potentiels exceptionnels de ce lieu récréotouristique, tant au profit des visiteurs que de la population résidente.

Dans ce contexte, les interventions de mise en valeur du littoral doivent s'inscrire dans un projet intégré de lutte aux changements climatiques. Ces aménagements et infrastructures permettront à la communauté de Sainte-Luce de s'adapter et d'augmenter sa résilience face aux changements climatiques par une action durable envers son littoral côtier soumis à l'érosion. Les interventions devront aussi viser :

- une diversification de la biodiversité par les plantations riveraines à venir;
- une valorisation des transports actifs en favorisant la marche le long du littoral et en sécurisant et favorisant les déplacements cyclistes entre le village et l'Anse-aux-Coques lesquels permettront de minimiser les transits véhiculaires sur de courtes distances, minimisant ainsi les émissions de gaz à effet de serre;
- une revitalisation récréotouristique du secteur par un réaménagement de la promenade et en la poursuivant vers l'est jusqu'au secteur « Force 5 » et enfin par la mise en valeur de nouveaux attraits le long du littoral (comme une place de rencontre et d'activités ainsi que d'un petit marché public et un petit hameau commercial estival);
- une valorisation de l'histoire, du patrimoine bâti, religieux et maritime par des interventions sur le quai et aux abords de l'église et du presbytère.



## Contexte d'intervention

L'adaptation aux changements climatiques et la réalisation d'aménagements durables, appliquée au littoral, s'appuie sur une stratégie de techniques éprouvées, comme une recharge de plage et des aménagements résilients basés sur des infrastructures, adaptées aux contextes naturel et patrimonial de Sainte-Luce.

Par cette approche, la municipalité de Sainte-Luce pourra maintenir son paysage de littoral naturel et son potentiel de rétention touristique, dont la portée économique est indéniable. Enfin, le résultat permettra une protection et une mise en valeur de ses attraits intrinsèques contribuant ainsi à une qualité de vie et un accroissement du sentiment d'appartenance de ses citoyens, estivants et excursionnistes ou visiteurs qui fréquentent assidûment les lieux.

Dans ce contexte, la Municipalité de Sainte-Luce a souhaité se doter d'un plan d'ensemble de la vision de son littoral côtier. Pour se faire, la Municipalité s'est adjointe les services professionnels d'AECOM afin de l'accompagner dans la préparation d'un plan directeur d'aménagement qui puisse illustrer la vision municipale et soutenir les démarches futures de partenariat à sa réalisation par étape. Dans les lignes qui suivent, nous présentons les enjeux, le programme d'aménagement et le plan directeur final.

## Le site actuel



## Le site actuel



## Préambule

Ce plan directeur présente des aménagements fonctionnels dans une compréhension des enjeux globaux. Les interventions proposées sont planifiées dans le cadre d'aménagements durables, mais dont le design et la fonctionnalité s'inspirent des grandes tendances en design d'espaces publics et de fronts maritimes. Ces interventions sont respectueuses de l'environnement local, sécuritaires, d'échelle humaine, fonctionnelles et visent une animation des lieux ainsi qu'une valorisation des valeurs intrinsèques du site.

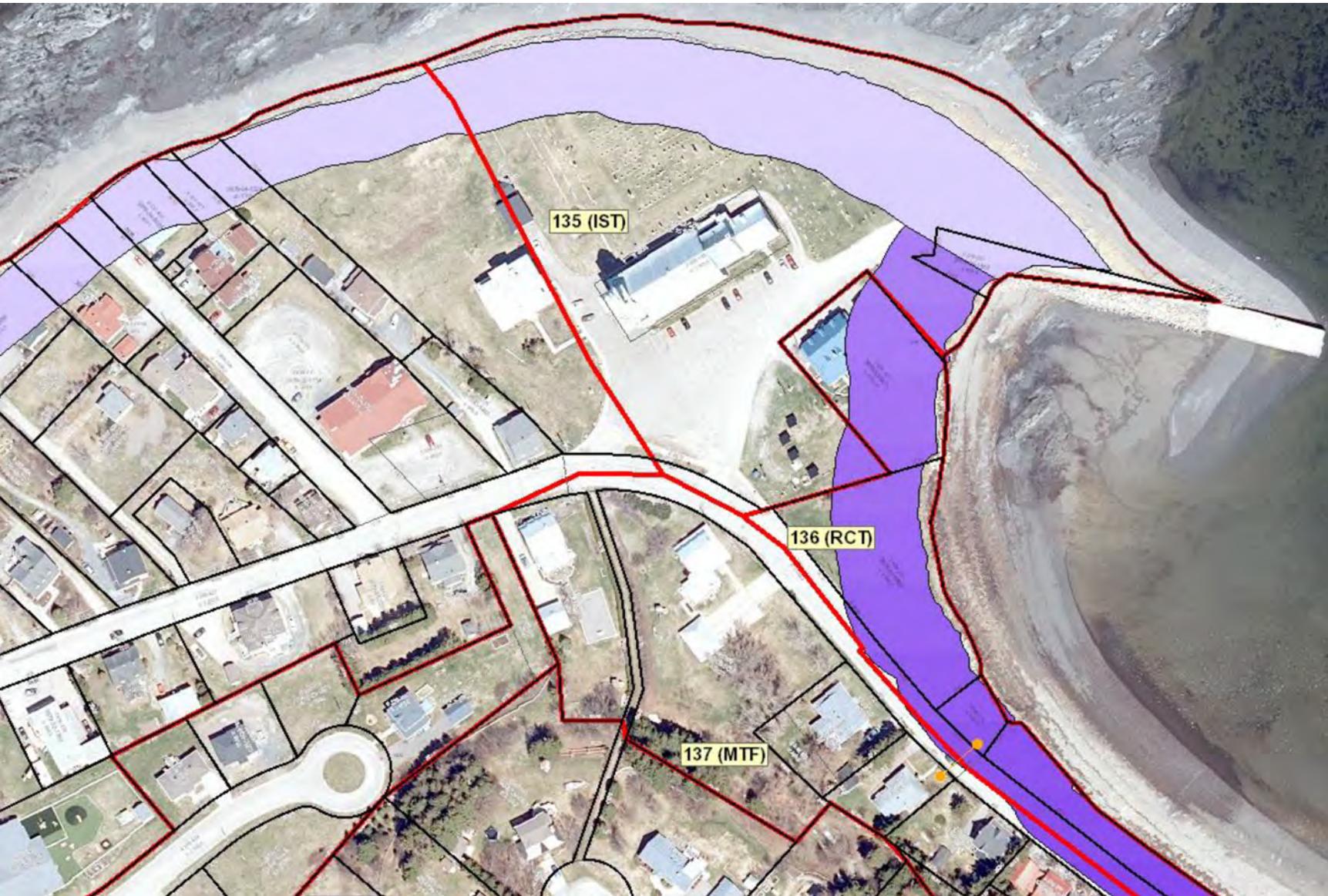
Lors de la rencontre de démarrage et de la visite du site, les principaux intervenants et le consultant ont identifié les besoins, les contraintes et les éléments du programme. Les propositions ont aussi pris en compte les recommandations citées dans le plan de mobilité active et du développement du vélo pour la municipalité de Sainte Luce (2016) ainsi que celles faisant parties du plan d'intervention de sécurité routière en milieu municipal de la MRC de la Mitis (CIMA 2019). AECOM a aussi rencontré M. Yann Ropars de Consultants Ropars inc. qui nous a confirmé qu'une recharge de plage, phase 1, devait être réalisée en 2019. Monsieur Ropars n'a pu nous informer de la phase 2 de recharge de plage étant sous objet de confidentialité avec son client, soit la Sécurité civile du Québec.

Un plan directeur a été présenté au comité de suivi en mars 2021. Les échanges et discussions issus de l'atelier participatif ont permis de valider différentes options et de privilégier des scénarios faisant consensus ainsi que bonifier certaines interventions. Ce plan directeur illustre la vision finale d'aménagement de l'Anse-aux-Coques de la municipalité de Ste-Luce tel qu'entériné par le conseil de ville.

## Les enjeux

- Prolonger la promenade jusqu'au quai afin d'intégrer l'église et le presbytère dans le projet, et aussi de créer un espace d'accueil. Optimiser les activités actuelles telles que le marché public et générer de nouveaux attraits tels un espace de rencontre, des services et un stationnement optimisé.
- Mettre en valeur le quai à des fins récréotouristiques favorisant les rencontres, la contemplation du paysage et la pêche sportive tout en verdissant les lieux par des solutions de techniques de naturalisation.
- Créer un lieu de rencontre, de spectacles et de détente multifonctionnel entre l'église et le début actuel de la promenade afin d'instaurer un lieu « signature » et marquant le début de la promenade de l'Anse-aux-Coques lequel s'intègre au milieu riverain et valorise le patrimoine maritime.
- Considérer le fait que la Municipalité songe, de concert avec des organismes communautaires et la Fabrique, à faire des ententes en vue de mettre en valeur l'église et le presbytère, et d'instaurer des activités qui contribueront à animer les lieux.
- Intégrer à l'aménagement futur l'activité du marché public estival en corrélation avec le besoin en stationnement pour les visiteurs et pour les services ou les messes dominicales. Optimiser les stationnements de l'école et prévoir d'autres solutions de stationnement d'appoint durant la saison estivale.
- Considérant la popularité de la promenade, prévoir des services sanitaires en nombre suffisant (ajouter des points de services et améliorer ceux existants).
- La très forte fréquentation des lieux durant la saison touristique fait en sorte que l'on a observé des conflits de circulation véhiculaire, cycliste et piétonne. Il s'avère essentiel de favoriser une meilleure intégration des vélos et de la circulation piétonnière. La Municipalité prévoit, entre autres avec le ministère des Transports, l'implantation d'une piste cyclable sur la route 298 afin de rejoindre les deux noyaux villageois par la route du fleuve et la côte de l'Anse.
- La section de promenade du secteur « Force 5 » doit être mise en valeur par de nouveaux aménagements plus fonctionnels et conviviaux.
- Analyser la possibilité de relier les deux sections de promenade en profitant des travaux de recharge de plage. Évaluer les potentiels de liens en bordure des murets existants en regard des futurs remblais de recharge de plage ou instaurer un lien piétonnier le long de la route du Fleuve Est jusqu'au secteur « Force 5 ».

## Zone de contraintes relatives à l'érosion côtière



## Contexte réglementaire

Les échanges avec le Service d'urbanisme de la Municipalité de Sainte-Luce nous permettent de conclure que les aménagements proposés pourront être réalisés en conformité avec le cadre des mesures de protection des rives et des mesures de protection du littoral.

En effet, les constructions à des fins municipales ou pour des fins d'accès public sont autorisées. Elles pourront être réalisées sur pieux ou en minimisant les excavations et en évitant les remblais. Le bâtiment de services, localisé sur le terrain de la Fabrique, est localisé en dehors de la zone de contraintes relatives à l'érosion côtière.

Quant aux aménagements situés dans les zones de contraintes (promenade, agora naturel, lampadaires, plantations, mobilier urbain, etc.), il faudra vérifier si la Municipalité peut se prévaloir d'exclusion pour des fins d'ouvrages municipaux et d'accès public sous réserve d'une expertise hydraulique.

# Le programme conceptuel

Secteur et objectifs	Programme d'intervention
<b>1. LE COEUR VILLAGEOIS</b>	
<b>1.1 Zone d'accueil</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Réorganisation du stationnement et aménagement d'une zone d'accueil.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Zone d'accueil avec bâtiment de services, signalisation directionnelle, espace pique-nique et grande table pique-nique en rappel des tables de la salle à dîner de l'Empress (dessin illustrant une table montée pour le souper)</li> <li>Augmentation de la capacité du stationnement et délimitation des aires de circulation véhiculaires et piétonnières.</li> <li>Arrêt pour les vélos et station de réparation.</li> </ul>
<b>1.2 Agora et allée des familles souches</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Mini amphithéâtre gazonné permettant des petits spectacles en plein air avec mobilier pour la contemplation du paysage. Célébration des familles souches de Sainte-Luce ou de personnalités locales ou historiques.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Gradins largement espacés de paliers gazonnés.</li> <li>Grand muret permettant de déployer un mat et une voile pour la projection de films en plein air et de spectacles multimédia, et avant-scène pour de petits spectacles.</li> <li>Espace piétonnier longeant le premier gradin avec insertion des noms de familles souches.</li> <li>Continuité de la promenade vers le quai.</li> </ul>
<b>1.3 Mémorial de l'Empress of Ireland</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Mise en valeur du mémorial par un aménagement ludique misant sur le panorama et l'aménagement d'une zone de détente de pique-nique et d'interprétation des événements.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Six barques abritant des bancs ou des tables à pique-nique faisant référence aux seules six chaloupes mises à l'eau lors du naufrage.</li> <li>Lunette d'approche pour voir la bouée du naufrage.</li> <li>Bouée de signalisation.</li> <li>Graphisme au sol du trajet de l'Empress et du Storstad peint sur l'asphalte.</li> <li>Accès réservé aux piétons avec bollards amovibles.</li> <li>Zone préservée pour le déneigement.</li> </ul>

Secteur et objectifs	Programme d'intervention
<b>1.4 Jeux marins</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Aménagement près de la zone de pique-nique d'une aire de jeux pour les enfants avec une thématique maritime.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Préservation de la descente de mise à l'eau.</li> <li>Aire de sable avec jeux pour les enfants de 2 à 12 ans avec thématique maritime de deux navires qui entrent en collision.</li> <li>Porte-voix.</li> <li>Filets pour grimper, glissades, etc.</li> </ul>
<b>1.5 Quai panoramique</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Valoriser le concept de la halte marine en ajoutant des panneaux d'interprétation, du mobilier et davantage de végétation d'abord de mer.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Grands panneaux illustrés avec peu de textes avec propos sur les espèces de poissons pêchés et le Nipigon.</li> <li>Table d'orientation du paysage.</li> <li>Mobilier et aménagement paysager.</li> <li>Valorisation de la pêche au bout du quai.</li> </ul>
<b>1.6 Accès et stationnement</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Réorganisation et optimisation du stationnement</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Signalisation d'accueil.</li> <li>Deux entrées et sorties.</li> <li>Accès au quai se terminant en cul-de-sac pouvant intégrer un cadran solaire peint sur le sol.</li> <li>Marquage sur pavage intégrant des arbrisseaux en bacs et zone de vélos s'enlevant l'hiver.</li> </ul>
<b>1.7 Parcours des ancêtres</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Mise en valeur du cimetière et orientation des déplacements pédestres.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Délimitation du cimetière une clôture ou haie le long de l'accès au quai. Mise en valeur de l'entrée.</li> <li>Chemin balisé vers l'arrière du presbytère.</li> <li>Panneaux d'interprétation des personnalités locales.</li> </ul>

# Le programme conceptuel

Secteur et objectifs	Programme d'intervention	Secteur et objectifs	Programme d'intervention
<b>1. LE COEUR VILLAGEOIS (SUITE)</b>		<b>2. RUE DU FLEUVE OUEST (entre l'église et la rue des Coquillages)</b>	
<b>1.8 Place de l'Église</b>		<ul style="list-style-type: none"> <li>Mise en valeur des déplacements actifs et amélioration de la qualité du cadre de vie urbain.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Aménagement d'un trottoir du côté sud entre la passerelle piétonne et la rue des Coquillages.</li> <li>Déplacement de la traverse piétonnière face à l'école (recommandation – étude CIMA+). Options A ou B, ou option C (étant la traverse actuelle).</li> <li>Réaménagement suggéré de la façade du marché Sainte-Luce et du bureau de poste.</li> <li>Mise en valeur de l'intersection des rues des Coquillages et du Couvent.</li> <li>Ajout de bancs et poubelles.</li> <li>Éclairage décoratif sur poteaux de bois remplaçant les lampadaires de rue de type « Cobra ».</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Mise en valeur de la façade du presbytère et du parvis de l'église en créant une placette d'accueil et de rencontre. Renforcement du sentiment de fierté et d'appartenance, et de l'histoire du lieu. Valoriser l'esprit maritime de Sainte-Luce.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Aménagement d'une place de rencontre en misant sur la vue vers la façade de l'église et alcôve de type « placotoir » avec bancs d'interprétation faisant référence aux « navigateurs » de Sainte-Luce ou aux personnages célèbres.</li> <li>Création d'un lien vers le cimetière et la grève.</li> <li>Mieux démarquer le stationnement, les entrées et l'axe de circulation vers le quai et le restaurant.</li> </ul>		
<b>1.9 Champs des découvertes</b>		<ul style="list-style-type: none"> <li>Objectif de sécuriser les déplacements cyclistes et piétonniers dans ce tronçon et amélioration des aménagements et du mobilier urbain le long de la promenade.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Aménagement d'un trottoir du côté sud, depuis la passerelle jusqu'aux commerces Boutique Nomade et Café bistro l'Anse-aux-Coques avec stationnement parallèle côté nord: piste cyclable bidirectionnelle avec agrandissement de l'espace jouxtant la promenade actuelle. Utilisation de l'espace de la piste cyclable pour du stationnement en parallèle en dehors de la période touristique.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Création d'un espace culturel voué à la présentation d'objets sculpturaux à travers une végétation de graminées et d'abord de rivage.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Présentation de sculptures déployées aux fils des années à travers une promenade aménagée reliant le parcours des ancêtres.</li> <li>Aménagement de deux descentes vers la grève (rue du Couvent et à l'arrière du presbytère).</li> </ul>		
<b>1.10 École des arts</b>		<b>3. RUE DU FLEUVE OUEST (entre l'église et la côte de l'Anse)</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Utiliser le bâtiment et le stationnement avant durant la saison estivale pour abriter des artisans et des maraîchers avec des activités pour la population régionale et par les touristes.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Utilisation du stationnement avant pour des kiosques saisonniers en plein air et pour un marché aux puces.</li> <li>Artisanat et produits locaux présentés à l'intérieur.</li> <li>Cours offerts, démonstration d'artistes/artisans, cours de cuisine locale, etc.</li> <li>Utilisation du stationnement arrière comme stationnement de débordement.</li> </ul>	<b>4. INTERSECTION CÔTE DE L'ANSE</b>	
<b>1.11 Route du Fleuve ouest</b>		<b>4.1 Réaménagement de l'intersection</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Assurer la sécurité des déplacements actifs le long de l'artère.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Intégration d'une piste cyclable bidirectionnelle du côté nord avec bornes de protection estivale.</li> <li>Trottoir du côté sud</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Assurer une meilleure sécurité routière, cyclable et piédestre.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Réorganisation de l'intersection selon les recommandations de l'étude de CIMA+ et aménagement piétonnier de l'espace résiduel.</li> <li>Traverse piétonnière et cyclable.</li> <li>Dégagement des cases en façade de l'intersection.</li> </ul>
		<b>4.2 Hameau commercial estival</b>	
		<ul style="list-style-type: none"> <li>Récupération des cases problématiques qui font face à l'intersection par l'intégration d'un concept d'animation commerciale saisonnière.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Aménagement de trois espaces commerciaux saisonniers avec mobilier et aménagement paysager.</li> </ul>

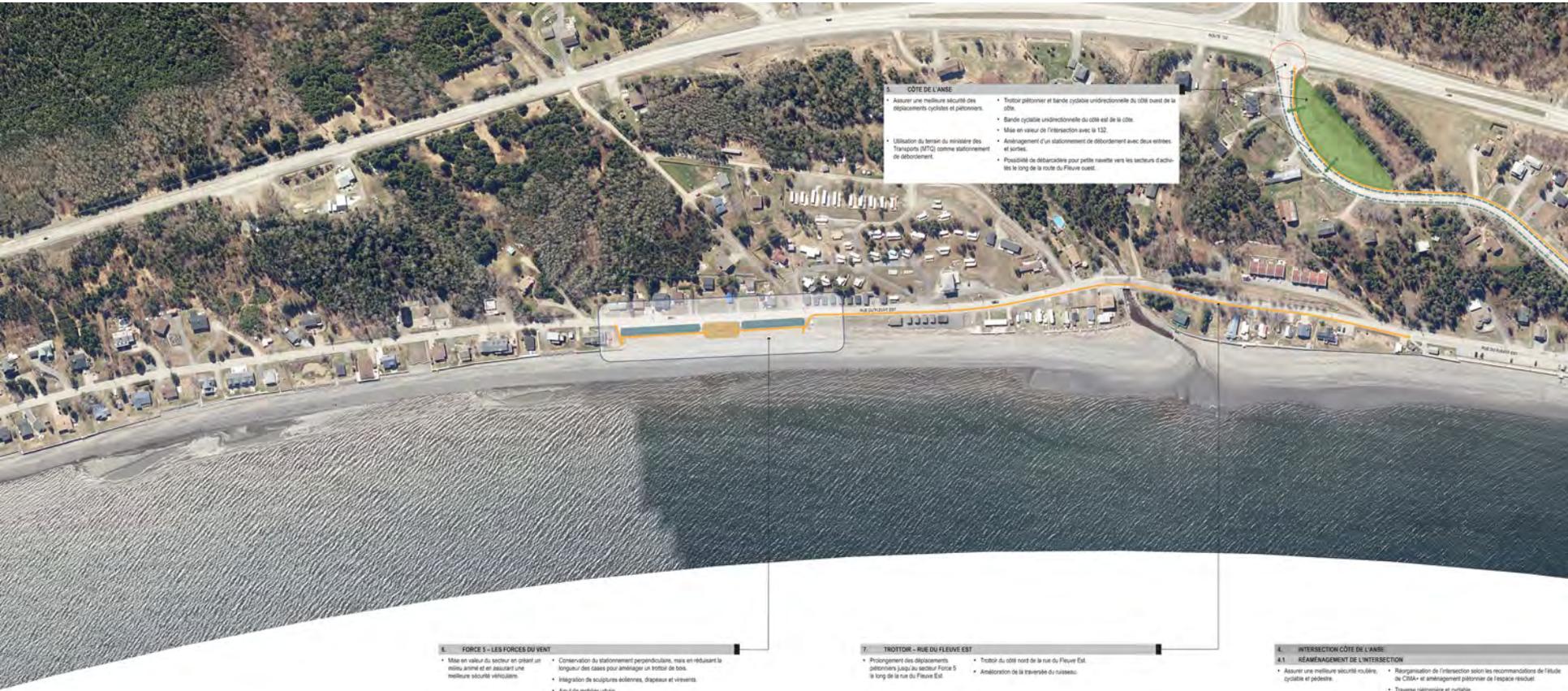


# Le programme conceptuel

Secteur et objectifs	Programme d'intervention
<b>4. INTERSECTION CÔTE DE L'ANSE (SUITE)</b>	
<b>4.3 Pavillon de services</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Mise à niveau de l'espace de services.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Amélioration des sanitaires, aménagement paysager et ajout de mobilier urbain.</li> </ul>
<b>5. CÔTE DE L'ANSE</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Assurer une meilleure sécurité des déplacements cyclistes et piétons.</li> <li>Utilisation du terrain du ministère des Transports (MTQ) comme stationnement de débordement.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Trottoir piétonnier et bande cyclable unidirectionnelle du côté ouest de la côte.</li> <li>Bande cyclable unidirectionnelle du côté est de la côte.</li> <li>Mise en valeur de l'intersection avec la 132.</li> <li>Aménagement d'un stationnement de débordement avec deux entrées et sorties.</li> <li>Possibilité de débarcadère pour petite navette vers les secteurs d'activités le long de la route du Fleuve ouest.</li> </ul>
<b>6. FORCE 5 – LES FORCES DU VENT</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Mise en valeur du secteur en créant un attrait et en assurant une meilleure sécurité véhiculaire.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Conservation du stationnement perpendiculaire, mais en réduisant la longueur des cases pour aménager un trottoir de bois.</li> <li>Intégration de sculptures éoliennes, drapeaux et virevents.</li> <li>Ajust de mobilier urbain.</li> <li>Amélioration au bâtiment de services.</li> <li>Protection et amélioration de la végétation riveraine.</li> </ul>
<b>7. TROTTOIR – RUE DU FLEUVE EST</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Prolongement des déplacements piétons jusqu'à Force 5 le long de la rue du Fleuve Est.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Trottoir du côté nord de la rue du Fleuve Est.</li> <li>Amélioration de la traversée du ruisseau.</li> </ul>

Les textes des pages 12 à 14 reprennent les textes du plan conceptuel présenté sur les deux pages suivantes

# Le concept - partie Est



**3. CÔTE DE L'ANSE**

- Assurer une meilleure sécurité des déplacements cyclistes et piétons.
- Utilisation du terrain du ministère des Transports (MT) comme stationnement de débordement.
- Trottoir piétonnier et bande cyclable unidirectionnelle du côté ouest de la côte.
- Bande cyclable unidirectionnelle du côté est de la côte.
- Mise en valeur de l'interaction avec la 132.
- Aménagement d'un stationnement de débordement avec deux entrées et sorties.
- Possibilité de débarcadère pour petits navires vers les secteurs d'activités le long de la route du Fleuve ouest.

**6. FORCES - LES FORCES DU VENT**

- Mise en valeur du secteur en créant un milieu amical et assurant une meilleure sécurité véhiculaire.
- Conservation du stationnement perpendiculaire, mais en réduisant la longueur des cases pour aménager un trottoir de bois.
- Intégration de sculptures extérieures, digesteur et vivants.
- Ajout de mobilier urbain.
- Amélioration au bâtiment de services.
- Protection et amélioration de la végétation riveraine.

**7. TROTTOIR - RUE DU FLEUVE EST**

- Prorogement des déplacements piétons jusqu'au secteur Force 5 le long de la rue du Fleuve Est.
- Trottoir du côté nord de la rue du Fleuve Est.
- Amélioration de la traversée du ruisseau.

**4. INTERSECTION CÔTE DE L'ANSE**

**4.1 RÉAMÉNAGEMENT DE L'INTERSECTION**

- Assurer une meilleure sécurité routière, cyclable et piétons.
- Reconfiguration de l'intersection selon les recommandations de l'étude de Côté et aménagement piétonnier de l'espace résiduel.
- Traverse piétonnière et cyclable.
- Délogement des cases en façade de l'intersection.

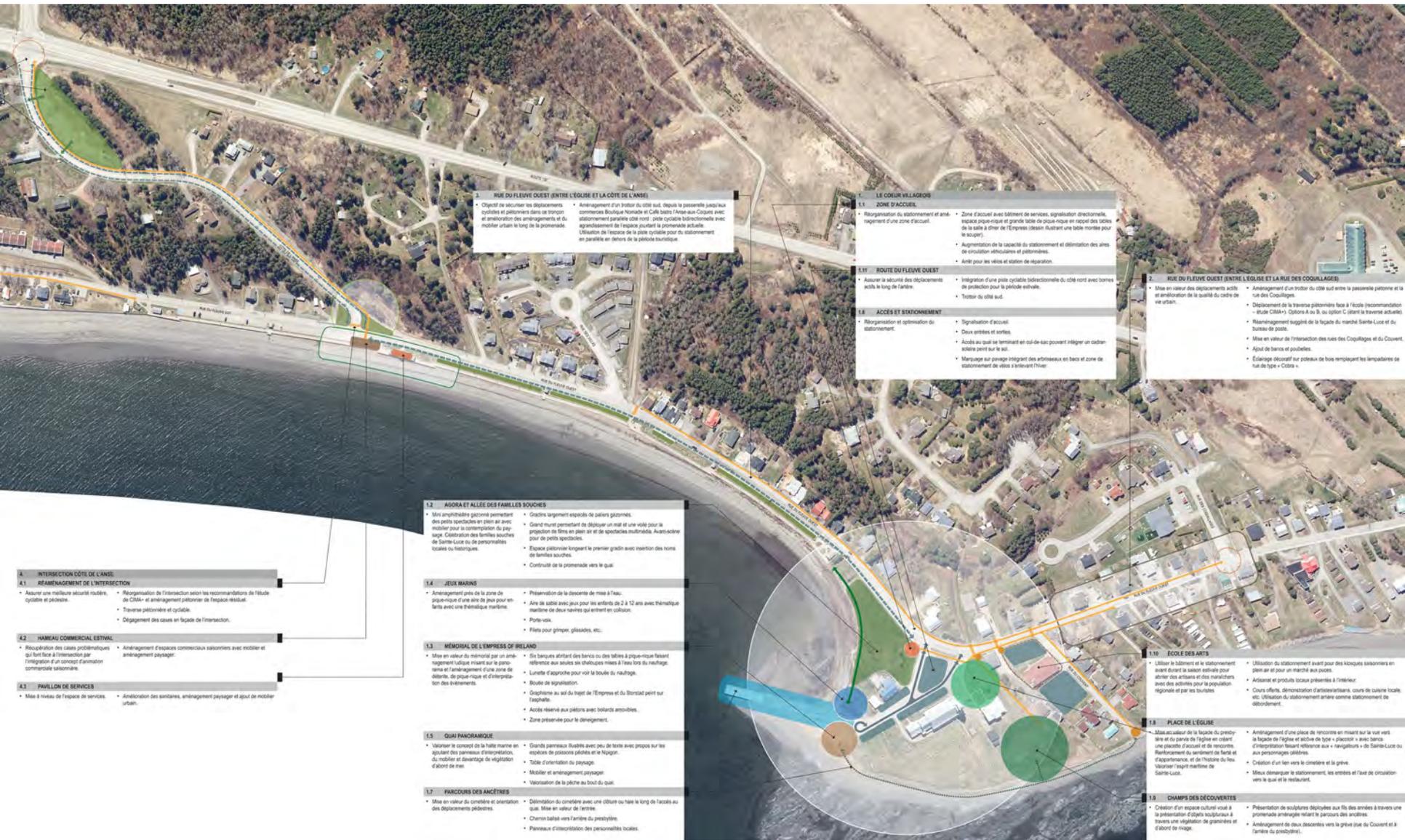
**4.2 HAMEAU COMMERCIAL ESTIVAL**

- Recupération des cases problématiques qui font face à l'intersection par l'intégration d'un concept d'animation commerciale saisonnière.
- Aménagement d'espaces commerciaux saisonniers avec mobilier et aménagement paysager.

**4.3 PAVILLON DE SERVICES**

- Mise à niveau de l'espace de services.
- Amélioration des sanitaires, aménagement paysager et ajout de mobilier urbain.

# Le concept - partie ouest



**3. RUE DU FLEUVE OUEST (ENTRE L'ÉGLISE ET LA CÔTE DE L'ANSE)**

- Opportunité de sécuriser les déplacements cyclistes et piétons dans ce tronçon et améliorer des aménagements et du mobilier urbain le long de la promenade.
- Aménagement d'un trottoir du côté sud, depuis le passage jusqu'aux commerces Boulangerie Honnête et Café bas de l'Anse-aux-Coques avec stationnement parallèle côté nord; piste cyclable bidirectionnelle avec agencement de l'espace pour la promenade estivale. Utilisation de l'espace de la piste cyclable pour du stationnement parallèle en dehors de la période touristique.

**1. LE COEUR VILLAGEOIS**

**1.4. ZONE BARRAGE**

- Réorganisation du stationnement et aménagement d'une zone d'accueil.
- Zone d'accueil avec bâtiment de services, signalisation directionnelle, espace pique-nique et grande table de pique-nique en appui des tables de la table à Chêne de l'Empress (dessin illustrant une table mobile pour le bicentenaire).
- Augmentation de la capacité du stationnement et délimitation des aires de circulation véhiculaires et piétonnières.
- Aire pour les vélos et station de réparation.

**1.11. ROUTE DU FLEUVE OUEST**

- Assurer la sécurité des déplacements actifs le long de l'avenue.
- Intégration d'une piste cyclable bidirectionnelle du côté nord avec bornes de protection pour la période estivale.
- Trottoir du côté sud.

**1.6. ACCÈS ET STATIONNEMENT**

- Réorganisation et optimisation du stationnement.
- Signalisation d'accueil.
- Deux entrées et sorties.
- Accès au sol se terminant en cul-de-sac pouvant intégrer un caducéaïde peint sur le sol.
- Marquage sur gravier intégrant des arbrisseaux en bacs et zone de stationnement de vélos à l'arrière-train.

**2. RUE DU FLEUVE OUEST (ENTRE L'ÉGLISE ET LA RUE DES COQUILLAGES)**

- Mise en valeur des déplacements actifs et amélioration de la qualité du cadre de vie urbain.
- Aménagement d'un trottoir du côté sud entre la passerelle piétonne et la rue des Coquillages.
- Déploiement de la traversée piétonnière face à l'école (recommandation étude CIMA+ Option A ou B, ou option C (avec la traversée actuelle)).
- Réaménagement suggéré de la façade du marché Sainte-Luce et du bureau de poste.
- Mise en valeur de l'intersection des rues des Coquillages et du Couvent.
- Ajout de bancs et poubelles.
- Éclairage décoratif sur poteaux de bois recopiant les lampadaires de rue de la ville de Coburg.

**4. INTERSECTION CÔTE DE L'ANSE**

**4.1. RÉAMÉNAGEMENT DE L'INTERSECTION**

- Assurer une meilleure sécurité routière, cycliste et piétons.
- Réorganisation de l'intersection selon les recommandations de l'étude de CIMA+ et aménagement piétonnier de l'espace résiduel.
- Traverse piétonnière et cycliste.
- Déploiement des caisses en façade de l'intersection.

**4.2. HAMEAU COMMERCIAL ESTIVAL**

- Résolution des cases problématiques qui font face à l'intersection par l'intégration d'un concept d'animation commerciale saisonnière.
- Aménagement d'espaces commerciaux saisonniers avec mobilier et aménagement paysager.

**4.3. PAVILLON DE SERVICES**

- Mise à niveau de l'espace de services.
- Amélioration des sanitaires, aménagement paysager et ajout de mobilier urbain.

**1.3. AIGRIS ET ALLÉE DES FAMILLES SOUVÈRES**

- Mise en valeur du monument par un aménagement scénarisé misant sur le panorama et l'aménagement d'une zone de détente, de pique-nique et d'interprétation des événements.
- Centre largement espacé de pavés piétonniers.
- Grand murail permettant de déployer un mail et une table pour la projection de films en plein air et de spectacles multimedias. Avarisation pour de petits spectacles.
- Espace piétonnier longeant le premier gradin avec exposition des noms de familles souvères.
- Continuité de la promenade vers le quai.

**1.4. JETÉE MARINS**

- Aménagement près de la zone de pique-nique d'une aire de jeux pour les enfants de 2 à 12 ans avec thématique marine de deux navires qui entrent en collision.
- Préservation de la descente de mise à l'eau.
- Aire de sable avec jeux pour les enfants de 2 à 12 ans avec thématique marine de deux navires qui entrent en collision.
- Portes-voies.
- Faïence pour ping-pong, glissades, etc.

**1.3. MÉMORIAL DE L'EMPIRE D'IRELAND**

- Mise en valeur du mémorial par un aménagement scénarisé misant sur le panorama et l'aménagement d'une zone de détente, de pique-nique et d'interprétation des événements.
- Six bancs autour des bancs ou des tables à pique-nique faisant référence aux années où Charles James à l'Anse aux Coques.
- Lumière d'accentuation pour voir la boucle du naufrage.
- Boucle de signalisation.
- Graphisme au sol du trajet de l'Empress et du bombardement sur l'île.
- Accès réservé aux piétons avec tobacacs accrochés.
- Zone préservée pour le développement.

**1.5. QUAI FRANÇAIS**

- Valoriser le concept de halte marine en ajoutant des panneaux d'interprétation, du mobilier et d'éclairage de végétation d'appoint de nuit.
- Grands panneaux illustrés avec jeu de textes avec propos sur les espèces de poissons pêchés et le Négon.
- Table d'orientation du paysage.
- Mobilier et aménagement paysager.
- Vérandas de la pêche au bout du quai.

**1.7. FANCOUS DES ANCIÈTÉS**

- Mise en valeur du coin et orientation des déplacements piétons.
- Délimitation du coin avec une clôture ou haie le long de l'accès au quai. Mise en valeur de l'entrée.
- Chemin balisé vers l'arrière du presbytère.
- Panneau d'intégration des personnalités locales.

**1.10. ÉCOLE DES ARTS**

- Utiliser le bâtiment et le stationnement avant pour des kiosques saisonniers en plein air et pour un marché aux puces.
- Artisanat et produits locaux présentés à l'intérieur.
- Cours offerts, démonstration d'artisanat, cours de cuisine locale, etc. Utilisation du stationnement arrière comme stationnement de déchargement.

**1.8. PLACE DE L'ÉGLISE**

- Mise en valeur de la façade du presbytère et du parvis de l'église en créant une passerelle d'accueil et de rencontre. Renforcement du sentiment de fierté et d'appartenance, et de l'histoire du lieu. Valoriser l'aspect maritime de Sainte-Luce.
- Aménagement d'une place de rencontre en misant sur le vis-à-vis la façade de l'église et l'acrotère de l'église + placette + avec bancs d'interprétation faisant référence aux « navigateurs » de Sainte-Luce ou aux personnages célèbres.
- Création d'un lien vers le cimetière et la prière.
- Mieux délimiter le stationnement, les entrées et l'axe de circulation vers la rue et le restaurant.

**1.9. CHAMPS DES DÉCOUVERTES**

- Création d'un espace culturel ouvert à la présentation d'objets sculpturaux à travers une végétation de graminées et d'arbres de feuillage.
- Présentation de sculptures éphémères aux fins annuelles à travers une promenade aménagée reliant le parvis des Ancêtres.
- Aménagement de deux descentes vers la grille près du Couvent et à l'arrière du presbytère.

## Textes de référence - Secteur du cœur villageois

1. Signalisation d'accueil directionnelle
2. Terrasse d'accueil avec panneau d'orientation
3. Bâtiment de services (toilettes hommes/femmes, service d'information et fontaines à boire, espace technique pour projections multimédia et abri pique-nique.
4. Sous l'abri, grande table en rappel des tables de la salle à dîner de l'Empress (dessin sérigraphié sur le dessus illustrant une table montée pour le souper) et panneaux d'interprétation
5. Sculpture et accès au mini-amphithéâtre
6. Espace pique-nique
7. Augmentation de la capacité et délimitation des cases de stationnement (total de 60 places, sans la façade de l'église)
8. Deux accès pour entrée et sortie
9. Marquage sur pavage intégrant des arbrisseaux en bacs et zone de rangement et réparation de vélos s'enlevant l'hiver
10. Mini amphithéâtre gazonné permettant de petits spectacles avec mobilier pour la contemplation du paysage. Célébration des familles souches ou de personnalités locales ou historiques
11. Grand muret permettant de déployer une voile pour l'écoute de films en plein air ou projections multimédias
12. Scène pour les petits spectacles
13. Espace piétonnier devant le premier gradin avec les noms des familles souches gravés dans le granit
14. Premier gradin avec plaques gravées
15. Lien piétonnier vers le bâtiment d'accueil et les stationnements
16. Espace bulle pour 1 ou 2 chaises longues
17. Trottoir vers l'est et colonne Morris pour affichage et indications directionnelles
18. Espace bulle pour hamacs
19. Accès aux toilettes et rangement pour vélos
20. Début-fin de la piste cyclable bidirectionnelle
21. Lien vers la promenade existante
22. Nouvelle promenade de bois ou de pavé de béton

# Le cœur villageois



# Le mini amphithéâtre - Images de référence



Exemples d'inscriptions gravées sur les gradins ou sur le sol



Exemples d'amphithéâtres naturels avec plateaux gazonnés

# Le mini amphithéâtre - Images de référence



Exemples de chaises longues et de bancs de contemplation du paysage



Exemple d'une projection sur grande voile, Gaspé

# Le mini amphithéâtre - Images de référence

Prises USB  
intégrées à  
quelques bancs

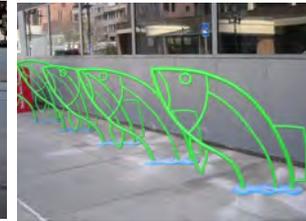


La grande table  
de l'Empress et  
des exemples de  
grandes tables a  
pique-nique



Exemples de colonne d'affichage et de signalisation directionnelle

# Le mini amphithéâtre - Images de référence



Exemples de supports à vélos artistiques

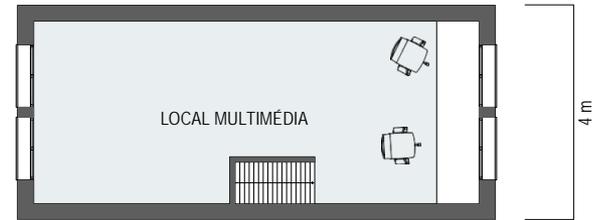
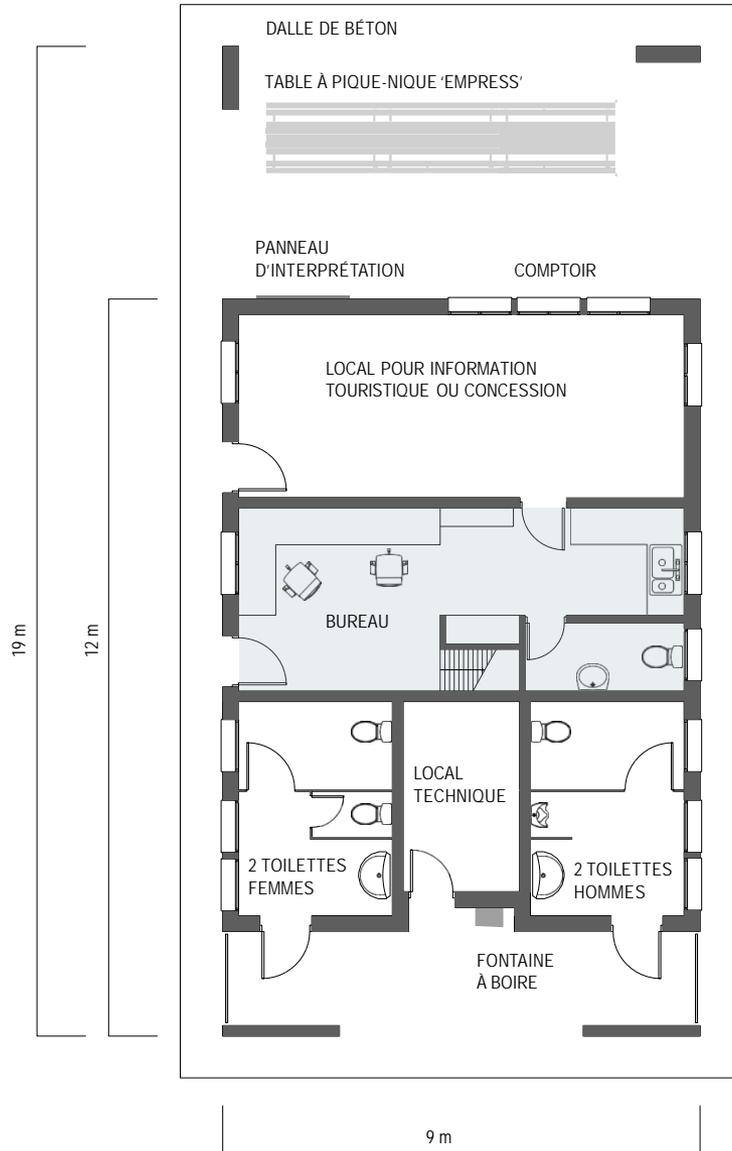


Exemples de bulles hamacs

Exemples de chaises berçantes

Exemple sculpture: *J'aime Ste-Luce*

# La zone d'accueil, bâtiment de services



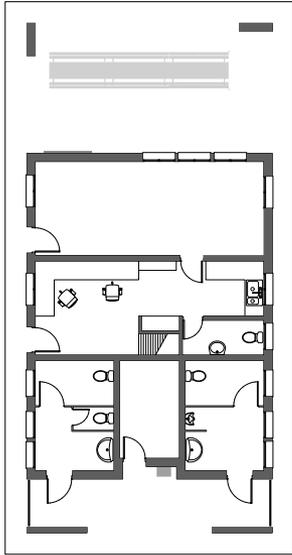
ÉTAGE

REZ-DE-CHASSÉE

# La zone d'accueil, bâtiment de services

F

A



C



A



B

E



C



D

B



E



F

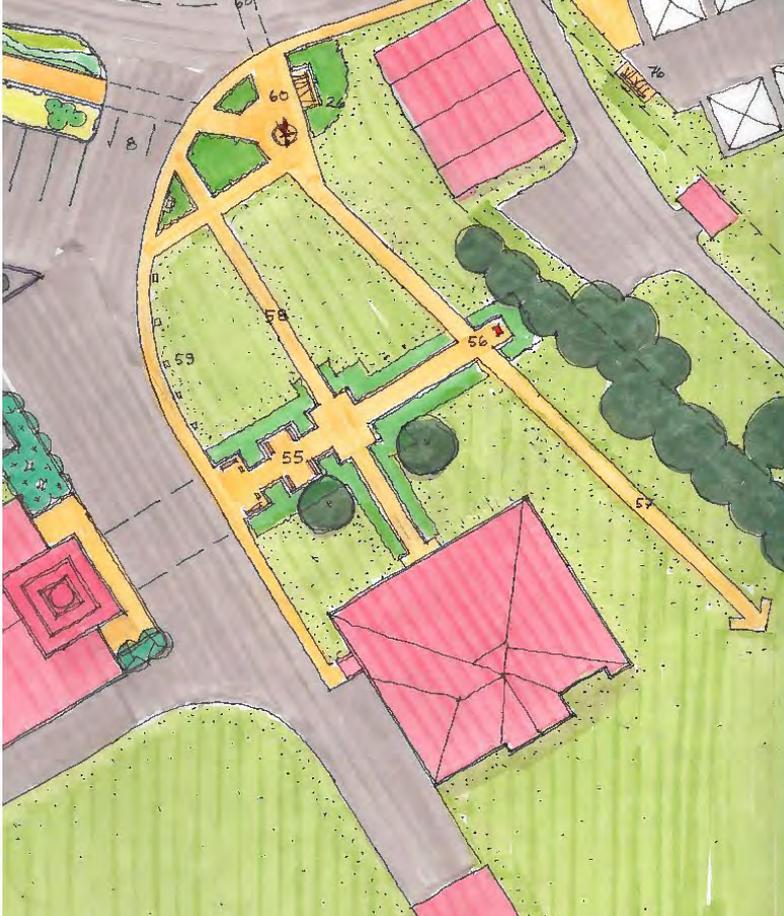


# La route du Fleuve Ouest



- 62. Option d'une piste cyclable bidirectionnelle avec bornes de protection amovibles
- 63. Voie double sens variant de 7,5 à 10 m dans la courbe
- 64. Trottoir avec pavé de béton avant la traverse piétonnière
- 65. Trottoir protégé et plantes
- 66. Refuge pour piétons
- 67. Aménagement d'un trottoir côté sud
- 68. Traverse piétonnière existante
- 69 et 70. Options de déplacement de la traverse piétonnière
- 71. Trottoir existant
- 72. Route du Fleuve ouest en voie partagée (cyclistes et automobilistes)

## La place de l'Église et le champ des découvertes



55. Aménagement d'une place de rencontre misant sur la vue vers la façade de l'église et alcôve de type « placotoir » avec bancs d'interprétation relatifs aux navigateurs de Sainte-Luce ou au personnages célèbres
56. Monument dans l'axe de la façade de l'église
57. Création d'un lien vers le cimetière et la grève
58. Mise en valeur de l'axe de la façade du presbytère
59. Panneaux d'interprétation existants
60. Mise en valeur de l'intersection, sur largeur des trottoirs, plantation florifère et sculpture comme point focal
61. Création d'un espace culturel voué à la présentation d'objets sculpturaux à travers une végétation de graminées, le tout aménagé graduellement au cours des années. Sentiers reliant le parcours des ancêtres



Exemple d'un banc portant des inscriptions historiques



Sculpture rappelant des éléments architecturaux d'une église

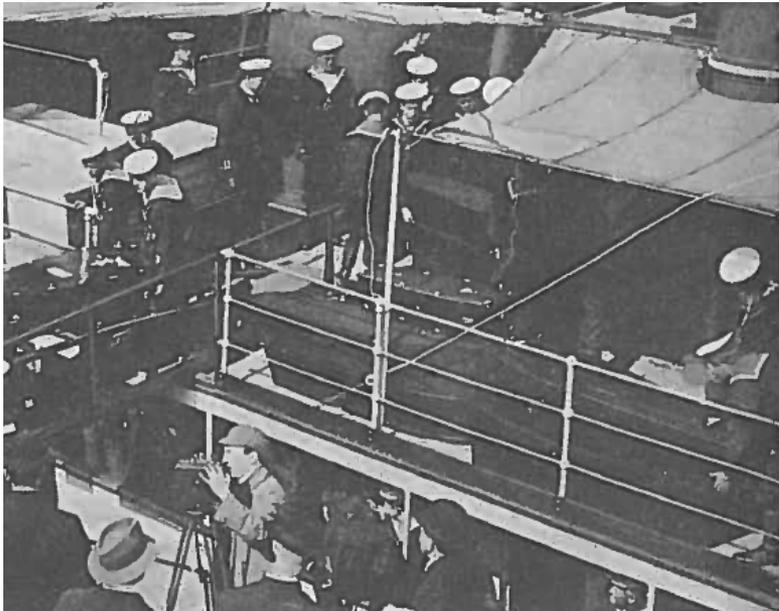
# L'école des arts



- 73. Signalisation de l'école et des activités récréotouristiques
- 74. Utilisation du stationnement avant pour des kiosques en plein air et pour un marché aux puces
- 75. Artisanat et produits locaux présentés à l'intérieur (possibilité de cours offerts, démonstration d'artistes/artisans, cours de cuisine locale, etc.)
- 76. Support à vélos
- 77. Utilisation du stationnement arrière comme stationnement de débordement (option : aménagement paysager du stationnement avant et utilisation des deux stationnements comme stationnement estival de débordement)

# Les jeux marins (espace enfants 2 - 12 ans)

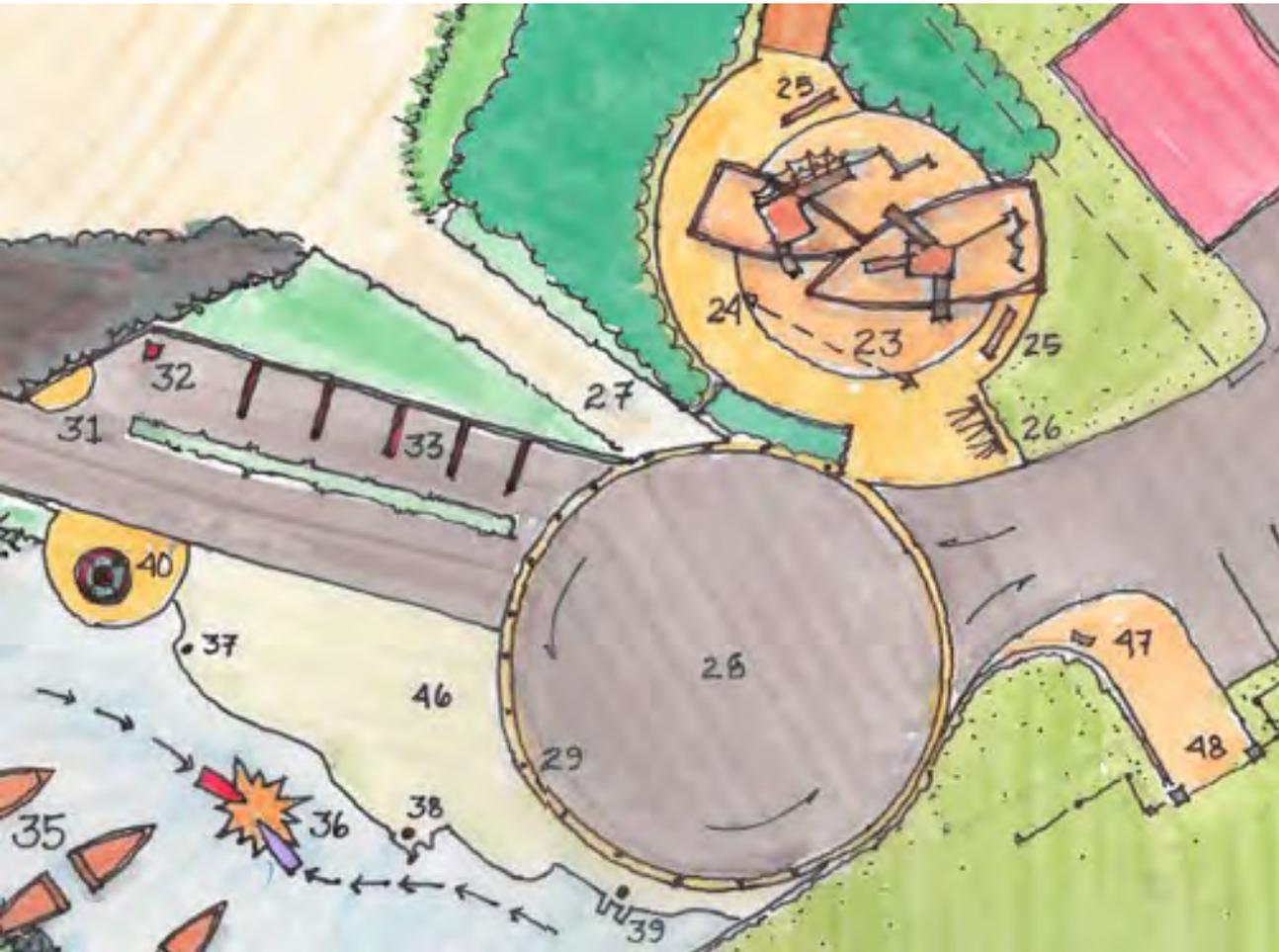
Images d'inspiration de l'Empress



Exemples de jeux



# Les jeux marins (espace enfants 2 - 12 ans)



23. Aire de sable avec jeux pour les enfants de 2 à 12 ans avec thématique maritime de deux navires qui entrent en collision

24. Porte-voix

25. Bancs

26. Arrêt pour les vélos et station de réparation

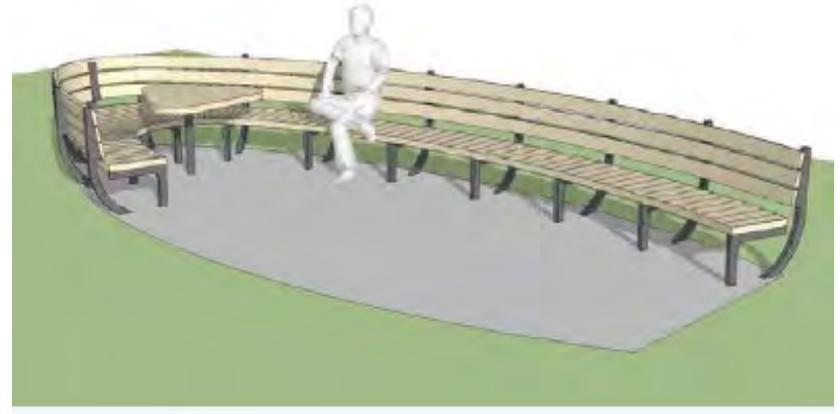
27. Préservation de la descente de mise à l'eau

46. Zone préservée pour le déneigement et accès réservé aux piétons avec bollards amovibles pour l'été

# Le Mémorial de l'Empress, les 6 barques-bancs ou tables



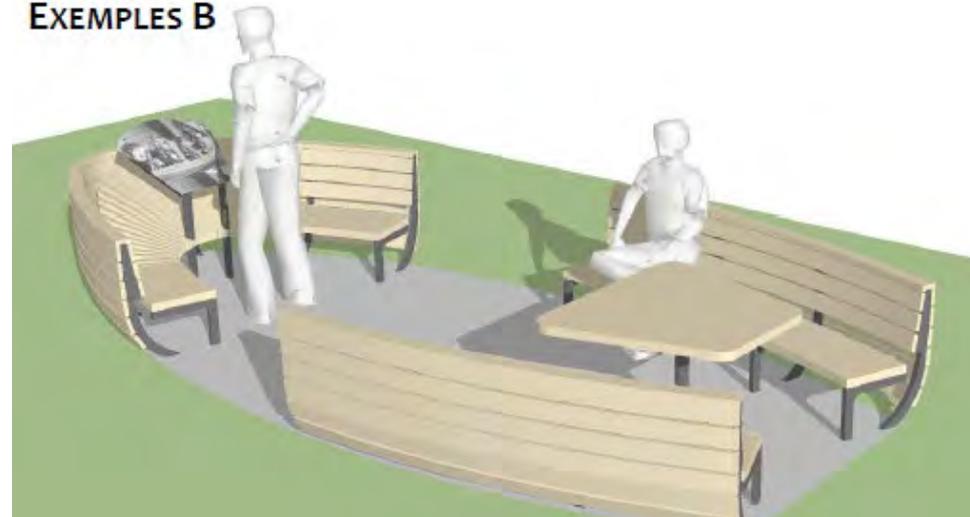
**EXEMPLES A**



**EXEMPLES C**



**EXEMPLES B**



# Le Mémorial de l'Empress



35. Six barques abritant des bancs ou des tables à pique-nique faisant référence aux seules six chaloupes mises à l'eau lors du naufrage.

36. Graphisme au sol de la côte et du trajet de l'Empress et du Storstad peint sur l'asphalte et indication du point d'impact

37. Indication de Sainte-Luce

38. Indication de Pointe-aux-Pères

39. Indication du port de Rimouski est

40. Localisation d'une bouée identique à celle du positionnement de l'épave

41. Lunette d'approche pour voir la bouée de naufrage

42. Rose des vents indiquant le nord et la direction de l'épave

43. Banc circulaire

44. Monument existant

# Le quai panoramique

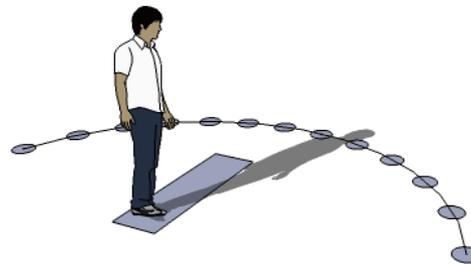
## Exemples de panneaux culturels



Bouée localisant l'épave de l'Empress



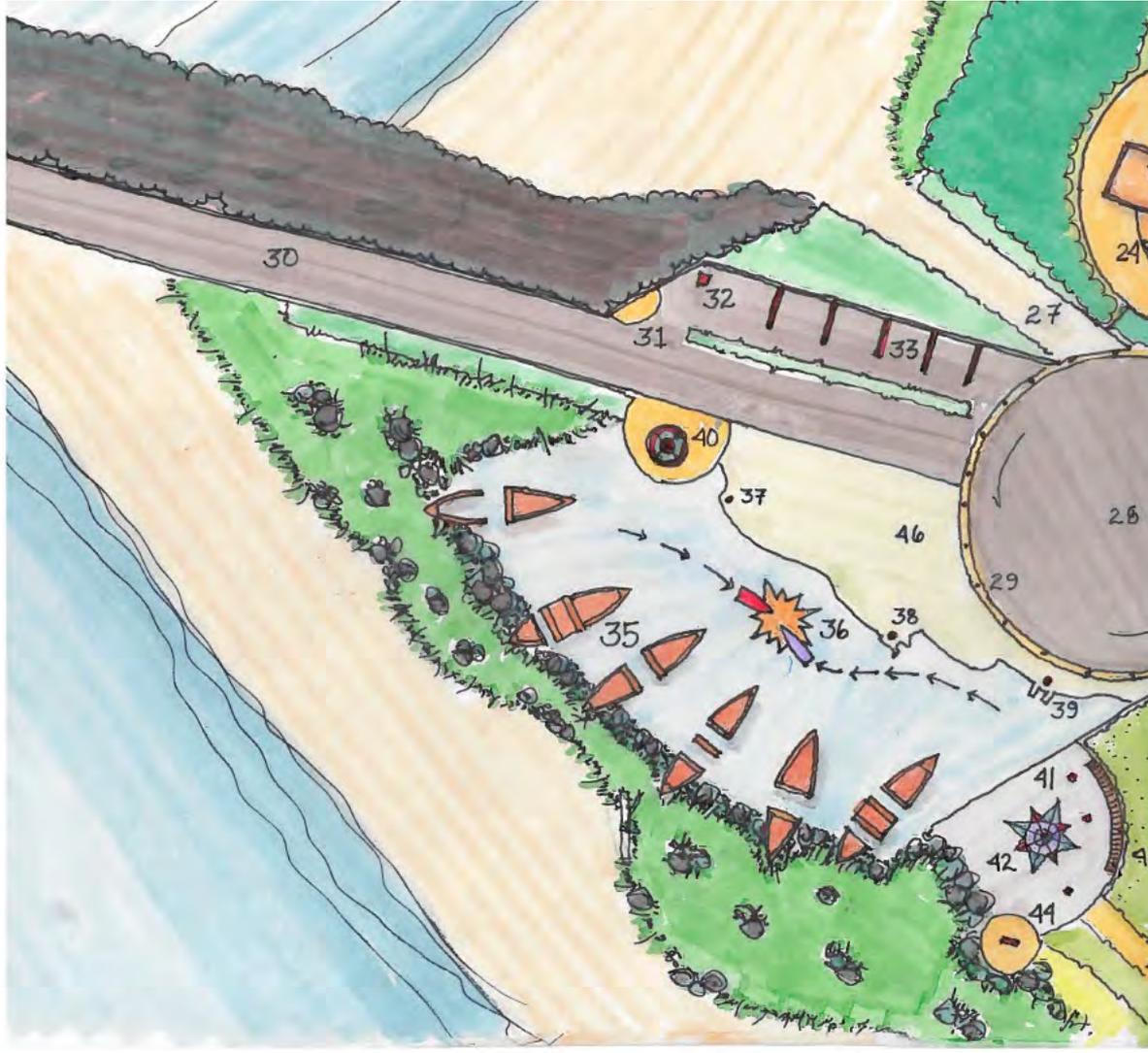
Table d'interprétation du paysage



Le cadran solaire humain



# Le quai panoramique



28. Voie de service se terminant en cul-de-sac ( possibilité de dessiner un cadran solaire dans le cercle)

29. Bollards amovibles pouvant s'enlever pour libérer l'espace l'hiver

30. Promenade jusqu'au bout du quai et panneaux d'interprétation sur la pêche et mobilier.

31. Table d'orientation du paysage

32. Sculpture existante d'un marin

33. Grands panneaux illustrés avec peu de textes avec propos sur les espèces de poissons pêchés et le Nipigon

34. Ajout de mobilier le long du quai

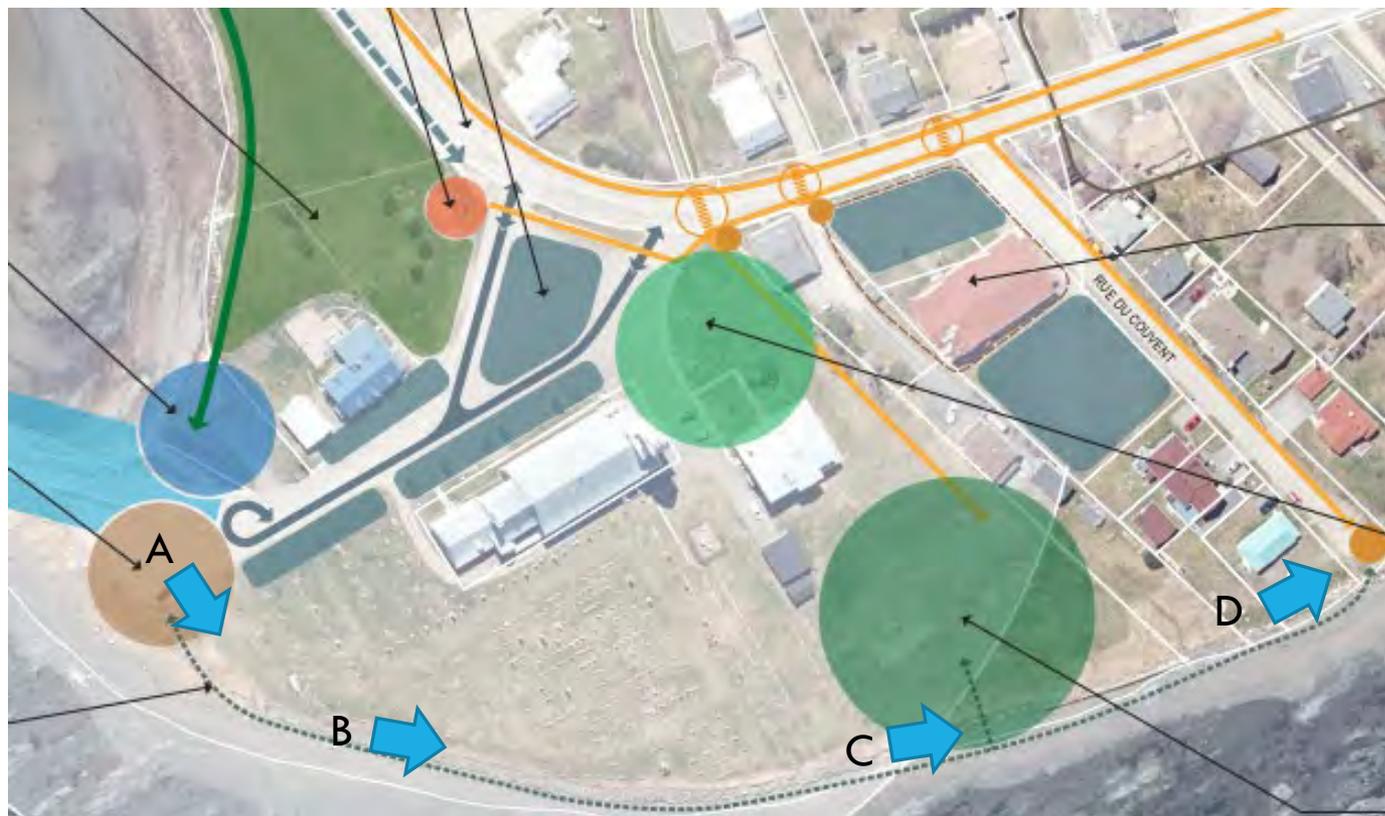
## Parcours des ancêtres et stationnement



- 45. Chemin piétonnier balisé
- 47. Panneau d'interprétation pour le cimetière des personnalités locales
- 48. Délimitation du cimetière avec une clôture ou une haie le long de l'accès au quai. Mise en valeur de l'entrée
- 49. Stationnement de 7 cases
- 50. Panneau de signalisation directionnelle
- 51. Accès de service vers l'arrière de l'église
- 52. Stationnement actuel de 21 cases
- 53. Accès au garage
- 54. Stationnement actuel face au restaurant (environ 8 cases)

# Parcours des ancêtres et promenade sur la grève

- Chemin piétonnier balisé ( A et B )
- Panneaux d'interprétation des personnalités locales
- Accès vers l'espace des champs de découvertes ( C )
- Accès a la rue du Couvent ( D )



# Route du Fleuve Ouest (entre l'église et la Côte de l'Anse)

- intégration d'une piste cyclable du côté fleuve
- circulation a double sens
- gestion des stationnements en parallèle du côté sud
- possibilité d'ajouter un trottoir du côté sud
- amélioration de la promenade par un agrandissement en largeur avec plantations et mobilier
- amélioration de l'éclairage urbain



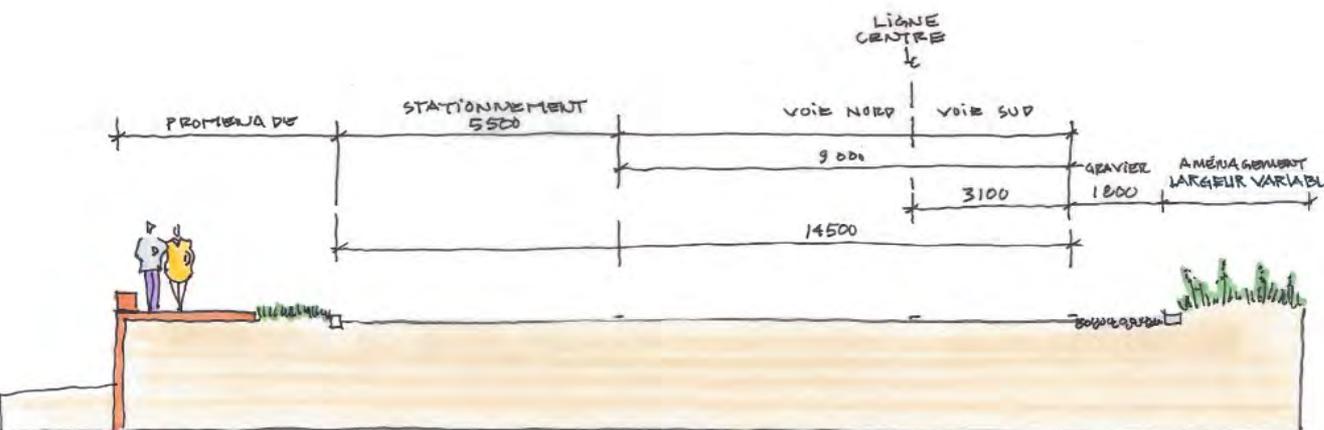
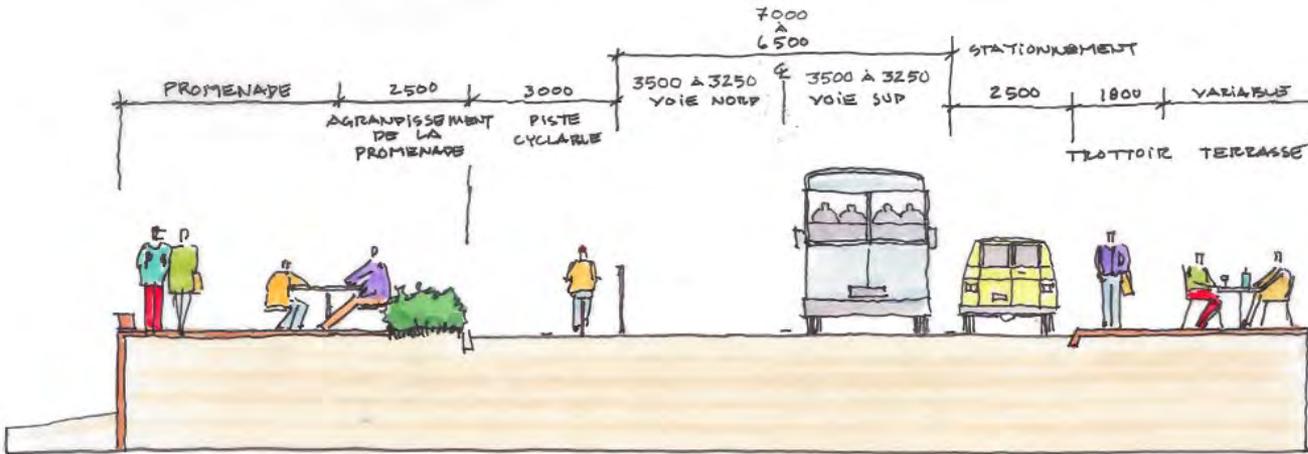
# Route du Fleuve Ouest (entre l'église et la Côte de l'Anse)

## Proposition

- Piste cyclable du côté Nord et agrandissement de la promenade
- Stationnement en parallèle du côté Sud avec trottoir et possibilité d'agrandissement des terrasses face aux commerces
- Environ 48 places en parallèle
- Perte d'environ 72 cases compensée par l'aménagement d'un stationnement à l'intersection de la côte de l'Anse et de la 132
- Piste cyclable en fonction du 16 avril au 14 octobre et utilisée comme stationnement en parallèle en dehors de ces dates. Capacité d'environ 82 cases.

## Situation actuelle

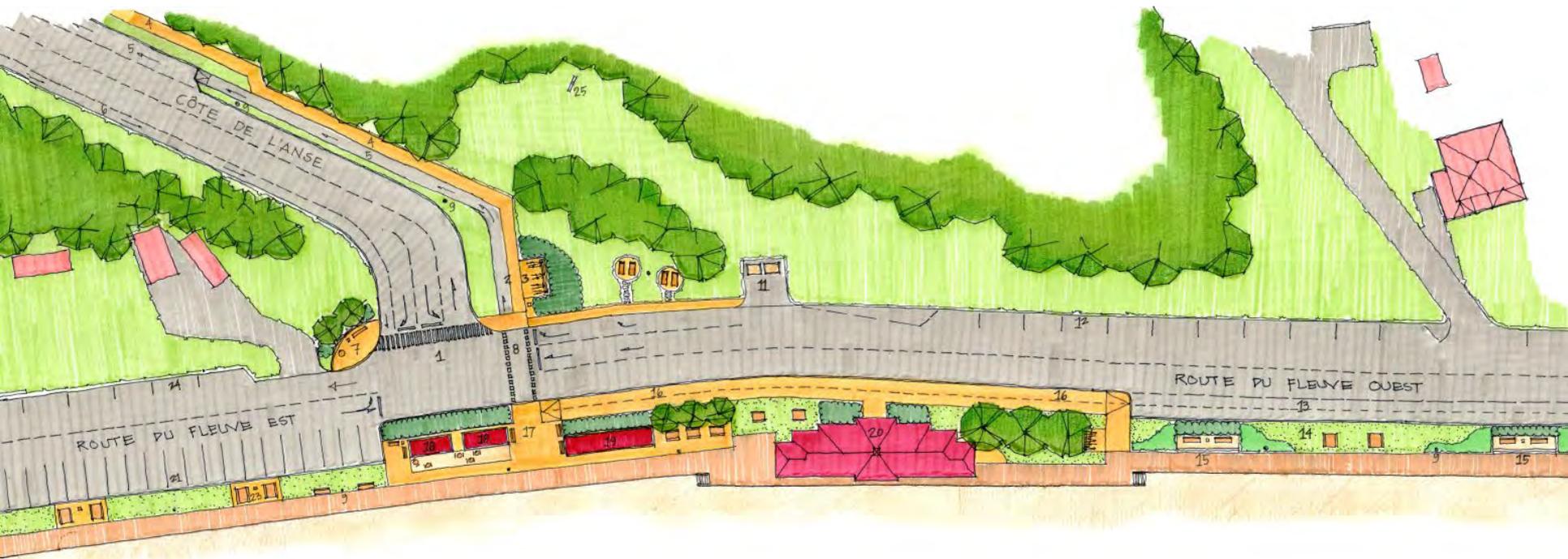
- Entre l'église et la côte de l'Anse, deux voies de circulation de 6 m. de largeur
- Stationnement perpendiculaire de 5.5 m. de longueur avec espaces de recul de 3m.



## Textes de référence - Intersection Côte de l'Anse et route du Fleuve

- 1- Réorganisation sécuritaire de l'intersection avec traverses piétonnes et cyclables et voies de virage protégé.
- 2- Sentier multifonctionnel pour piétons et cyclistes.
- 3- Supports à vélos.
- 4- Trottoir de béton.
- 5- Voie cyclable unidirectionnelle vers le sud.
- 6- Voie cyclable unidirectionnelle vers le nord.
- 7- Placette - zone de refuge pour vélos et piétons avec bancs et colonne d'affichage.
- 8- Traverse cyclo pédestre.
- 9- Poteaux d'éclairage existants.
- 10- Alcôve de détente et chaises longues.
- 11- Espace pour déchets.
- 12- Stationnement en parallèle.
- 13- Bande cyclable bidirectionnelle avec délinéateurs.
- 14- Agrandissement de la bande verte avec tables à pique-nique.
- 15- Terrasse surélevée avec deux bancs.
- 16- Piste cyclable bidirectionnelle.
- 17- Surface de pavés de béton avec bancs.
- 18- Kiosques saisonniers : conteneurs recyclés 2.4 x 6 mètres avec terrasse.
- 19- Kiosque saisonnier : conteneur recyclé 2.4 X 12 mètres.
- 20- Amélioration des sanitaires du bâtiment de services.
- 21- Conservation du stationnement en perpendiculaire.
- 22- Agrandissement de la zone d'aménagement.
- 23- Alcôve avec deux tables de pique-nique.
- 24- Possibilité de stationnement en parallèle
- 25- Panneau de signalisation.

# Intersection Côte de l'Anse et route du Fleuve



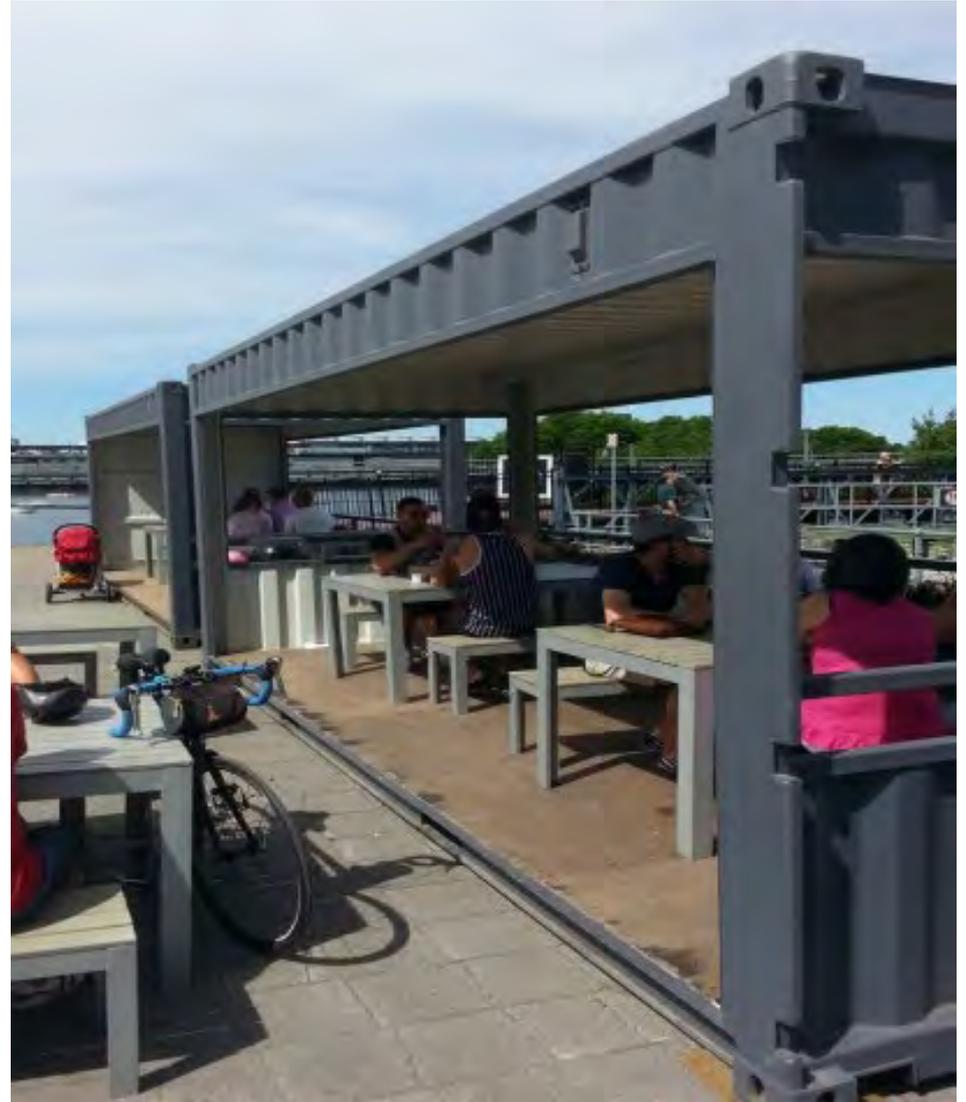
# Hameau des kiosques saisonniers

## Exemples de modèles de conteneurs recyclés



# Hameau des kiosques saisonniers

## Exemples de modèles de conteneurs recyclés



## Textes de référence - Intersection Côte de l'Anse et route 132 – stationnement

1. Mise en valeur de l'intersection avec des traverses cyclo-piétonnes, des placettes de refuge en pavés de béton et des massifs de végétaux.
2. Accès et sorties positionnées dans les abaissements existants.
3. Stationnement de 52 places.
4. Stationnement pour vélos et bancs.
5. Trottoir de béton bordé d'arbres.
6. Voie cyclable unidirectionnelle vers le nord.
7. Voie cyclable unidirectionnelle vers le sud.
8. Signalisation signature du secteur de l'Anse aux Coques.
9. Lampadaire existant.

# Intersection Côte de l'Anse et route 132 – stationnement



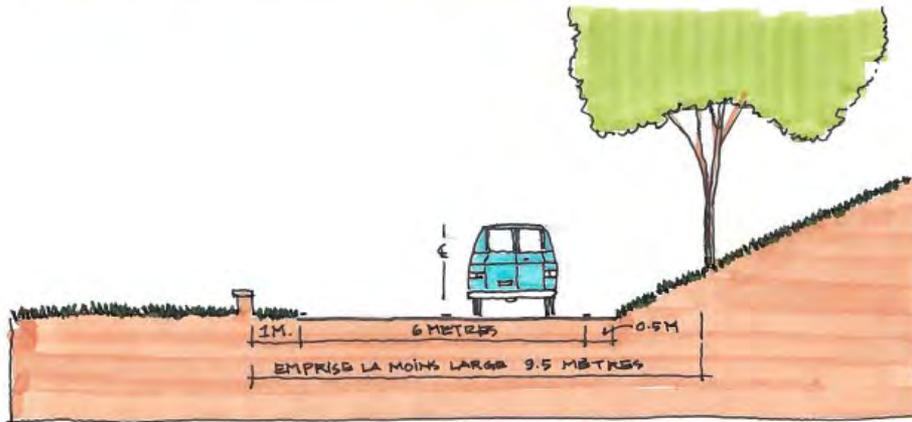
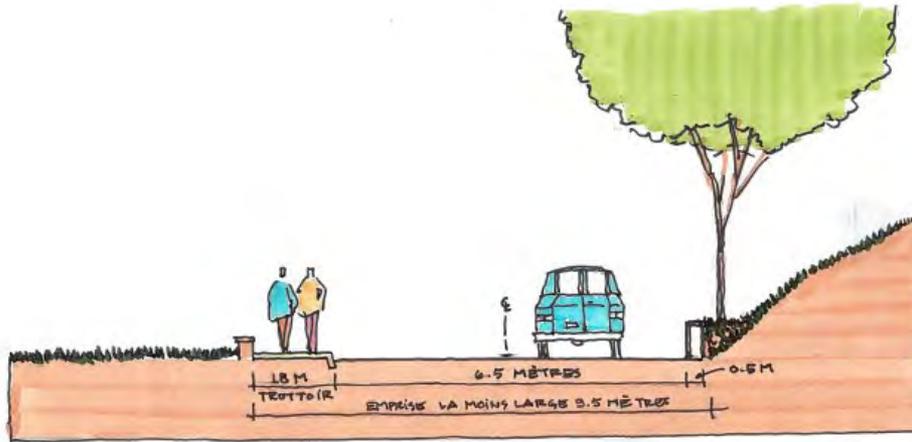
## Route du Fleuve Est (entre la Côte de l'Anse et FORCE 5) Aménagement d'un trottoir du côté fleuve



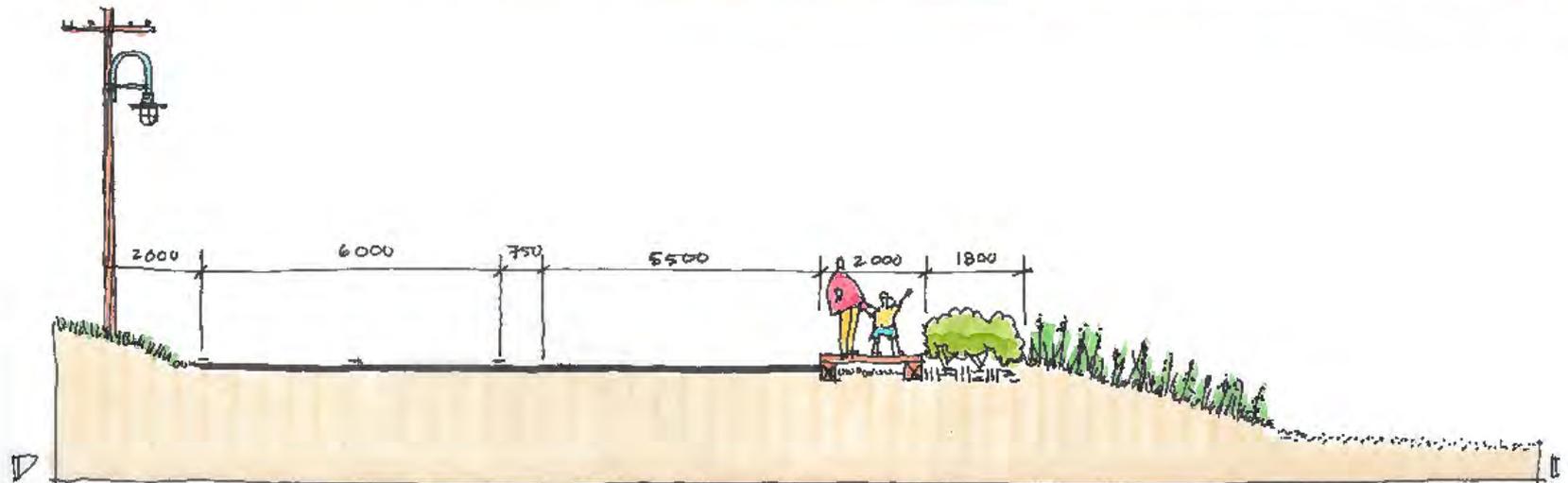
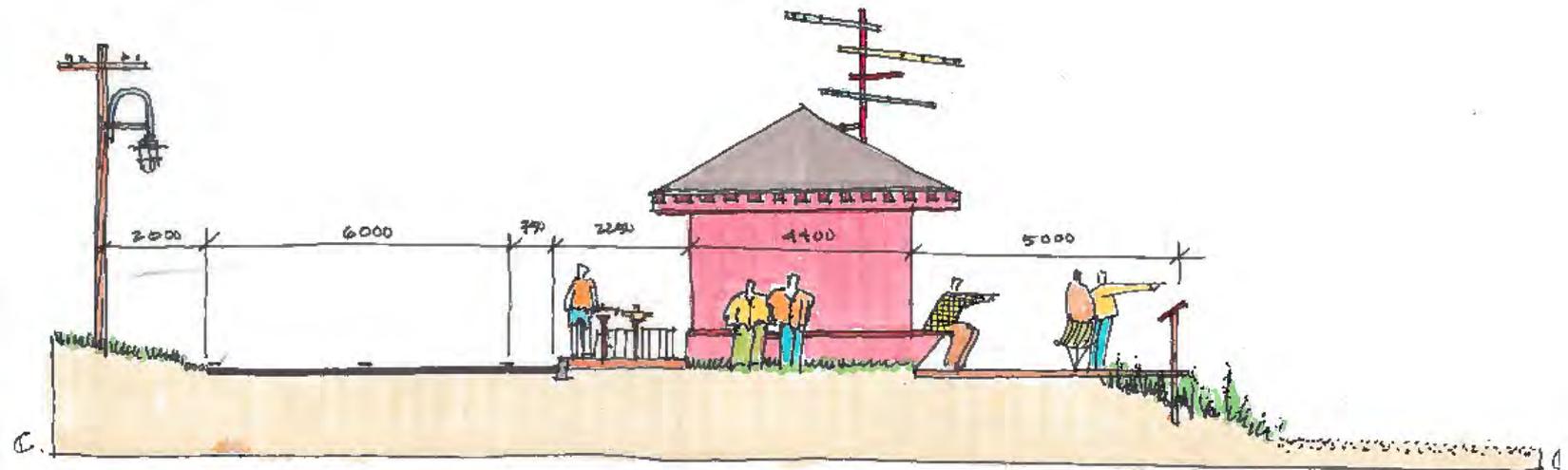
## Route du Fleuve Est (à l'ouest du ruisseau)

### Aménagement d'un trottoir du côté fleuve :

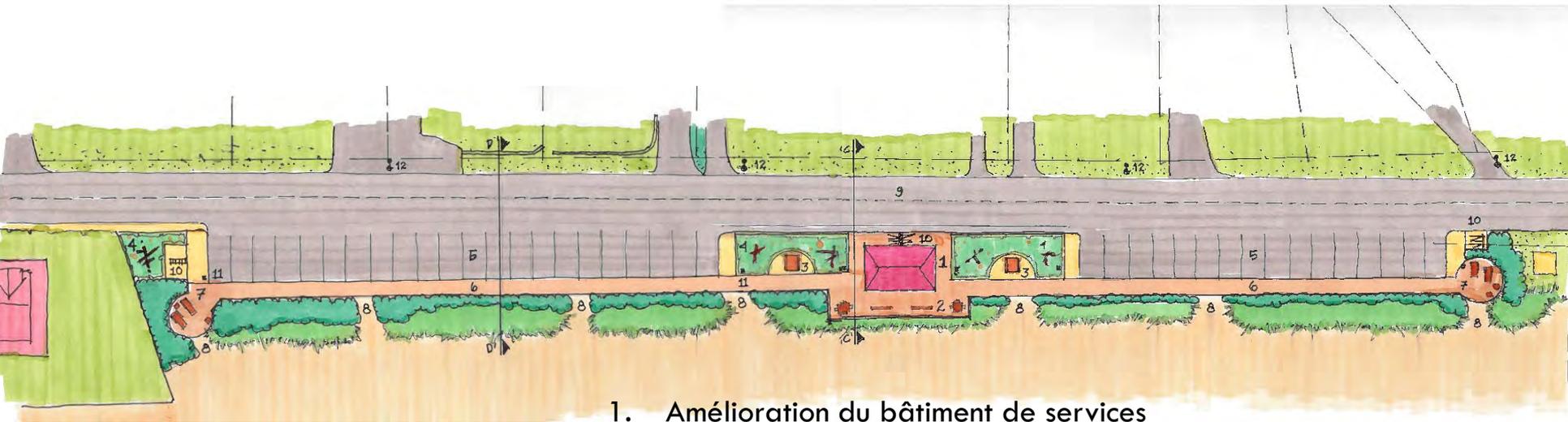
- Emprise variant de 9.5 à 10.5 mètres
- Continuité d'un trottoir vers le secteur de Force 5 d'une largeur de 1.8 mètre
- Déplacement de la chaussée vers le sud
- Élargissement de la chaussée lorsque possible
- Maximiser la protection des arbres existants  
(à vérifier avec un relevé plus précis)
- Si requis ponctuellement, petit muret pour gagner de l'espace sur la pente gazonnée et protéger les arbres existants
- Améliorer la qualité des garde-corps en bordure du pont existant traversant le ruisseau



# Secteur Force 5 - Les forces du vent



# Secteur Force 5 - Les forces du vent



- Puisque ce secteur est moins achalandé, conservation du stationnement perpendiculaire, mais en réduisant la longueur des cases pour aménager un trottoir

1. Amélioration du bâtiment de services
2. Bancs et tables à pique-nique
3. Alcôve avec une table à pique-nique
4. Sculptures éoliennes, virevents ou drapeaux
5. Espace pour stationnement en perpendiculaire (total de 38 places)
6. Trottoir de 2 mètres de largeur
7. Placette avec chaises longues et accès à la plage
8. Accès à la plage et protection de la végétation existante
9. Route du Fleuve Est, tracé existant
10. Support à vélos
11. Lampadaires le long de la promenade
12. Luminaires décoratifs sur la ligne de poteaux de bois

# Éléments hivernaux

SCULPTURE DE GLACE



SCULPTURES

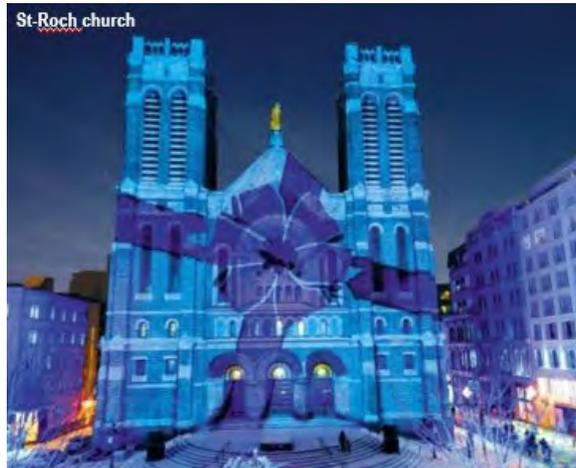


SCULPTURE DE NEIGE



Station de réchauffement ( Winnipeg)

# Éléments hivernaux et mise en lumière





# Perspective, vue vers l'accueil depuis la route du Fleuve



# Perspective, vue vers le Mémorial de l'Empress



# Perspective, vue vers les kiosques du hameau saisonnier

**AECOM** Vos idées,  
réalisées.